
LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION DES FEMMES AU MAROC ET EN FRANCE

Emmanuelle CAYADO*

INTRODUCTION

L'axe que nous avons choisi pour traiter la thématique du genre et du marché du travail au Maghreb est celui de la comparaison des dispositifs de lutte contre les exclusions des femmes en France et au Maroc. La lutte contre l'exclusion est un défi qui concerne tant les pays industrialisés que les pays en développement. L'enjeu social et politique du phénomène d'exclusion justifie l'investissement du Maroc et de France, dans la mise en place des politiques de lutte contre les exclusions.

En partant, d'un constat commun à la France et au Maroc (généralisable à l'ensemble des pays d'Europe et du Maghreb) qui est celui de la forte discrimination dont sont victimes les femmes face au phénomène d'exclusion, nous tenterons de répondre à « l'ambition de dresser un large constat de la situation des hommes et des femmes au travail dans les pays du Maghreb dans une optique de mise en perspective et de comparaison avec l'ensemble des pays européens » en examinant les différents dispositifs mis en place en France et au Maroc pour lutter contre ce phénomène et favoriser l'intégration des femmes sur le marché du travail.

Dans la logique des « études comparatives », notre démarche scientifique s'appuie sur la confrontation de ce phénomène d'exclusion des femmes en France et au Maroc. Une fois démontré l'existence d'un espace de pertinence dans l'objet de comparaison, c'est à dire dans l'étude de l'exclusion des femmes en France et au Maroc, nous nous attacherons à analyser les modalités choisies dans ces deux pays pour lutter contre ce phénomène. Ainsi, nous mettrons en exergue « les spécificités, points communs et synergies » existant entre la France et le Maroc.

Dans l'analyse de l'exclusion des femmes dans ces deux pays d'étude, la France et le Maroc, deux constats retiennent particulièrement notre attention :

- notre premier constat concerne les réalités auxquelles renvoie l'exclusion en France et au Maroc. Elles sont très différentes d'un pays à l'autre. Même si le sens de l'exclusion est le même, les caractéristiques et les formes que revêt l'exclusion dans ses deux pays sont distinctes.

* Doctorante en Droit Social, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Laboratoire COMPTRASEC U.M.R C.N.R.S 5114, Avenue Léon Duguit, 33608 Pessac (France), Tel. 0556848542, emcayado@yahoo.fr

Pourtant on constate le même phénomène : la fragilité particulière des femmes face au phénomène de l'exclusion. Les enquêtes réalisées sur les populations exclues révèlent une radicalisation de l'exclusion chez certaines catégories : les jeunes, les chômeurs de longue durée, les immigrés, les travailleurs âgés, les handicapés physiques et psychiques, les personnes marginalisées (toxicomanes, SDF, anciens prisonniers, ...) et les femmes. Celles-ci se trouvent beaucoup plus touchées par le phénomène de l'exclusion que les hommes

- notre deuxième constat concerne le fait qu'au-delà des différences existant entre la France et le Maroc dans les réalités que revêt le phénomène d'exclusion, la lutte contre les exclusions des femmes se focalise sur l'intégration des femmes dans le processus de l'activité économique.

En effet, malgré l'hétérogénéité des mesures envisageables par les pouvoirs publics qui disposent de leviers politiques pouvant mobiliser différents fronts et domaines (le logement, les moyens d'existence, la santé, la vie sociale et familiale), l'orientation déterminante de la lutte contre les exclusions est celle de l'emploi. Instrument « emploi » que l'on peut situer en amont du marché du travail avec les mesures d'insertion professionnelle mais aussi au niveau des politiques de l'emploi en faveur des femmes.

En partant de ce double constat - prégnance du phénomène d'exclusion chez les femmes et polarisation de l'insertion de ces femmes en situation d'exclusion sur la voie professionnelle -, nous nous interrogeons sur la spécificité et la nature des mesures destinées à l'insertion des femmes.

Cette recherche a pour donc pour objet de présenter le phénomène d'exclusion des femmes en France et au Maroc dans ses différences et dans ses points communs et de déterminer la nature et la spécificité des relations existant entre les politiques de l'emploi et la lutte contre les exclusions chez les femmes en France et au Maroc.

1.1 LES VISAGES DE L'EXCLUSION DES FEMMES EN FRANCE ET AU MAROC

L'exclusion est un concept au contour très flou, Castel l'a qualifié de « notion molle »¹. Il n'existe pas de définition juridique et les travaux sociologiques n'apportent pas plus de clarification. En effet, les sociologues ne se sont pas non plus mis d'accord pour fixer une définition claire de l'exclusion. Certains jugent que l'usage du mot « exclusion » ne se fait que sous forme métaphorique, et qu'en réalité l'exclusion relève de la logique de vulnérabilité.

Quoiqu'il en soit, lorsqu'on examine le phénomène d'exclusion des femmes en France et au Maroc, on remarque qu'il se caractérise par son aspect multidimensionnel.

Ce caractère multidimensionnel de l'exclusion se retrouve dans nos deux pays d'étude dans le fait que l'exclusion des femmes prend deux formes. En prenant les propos de Jeanne Bisilliat² on peut qualifier la première forme d'exclusion d'économique et la deuxième d'ontologique.

Dans la suite de cette partie, nous reprendrons tour à tour chacune des deux formes d'exclusion pour en préciser le contenu, car s'il est vrai que l'on peut se mettre d'accord sur le fait que les formes de l'exclusion des femmes sont identiques en France et au Maroc, il est important de souligner que les réalités qu'elle revêt sont différentes.

1.1.1 L'exclusion économique

La première forme que prend l'exclusion est de type économique dans le sens où les grands événements économiques engendrent l'exclusion des femmes.

Dans ce sens économique, l'exclusion est souvent associée au problème de la pauvreté. Or la pauvreté ne cesse d'augmenter, les 3/4 de l'humanité, 5 milliards et demi, vivent dans la pauvreté. Pauvreté qui touche beaucoup plus les femmes, principalement parce qu'elles ont de plus grandes difficultés que les hommes à accéder aux ressources productives. Cette féminisation de la pauvreté sous la forme économique se retrouve en France et au Maroc à des degrés différents. Ainsi tout en ayant des statuts différents, les femmes pauvres françaises et marocaines forment en terme de relation au genre un bloc homogène dans la mesure où elles sont soumises à d'identiques inégalités non pas dans leur contenu mais dans leur forme.

¹ CASTEL R., "Cadrer l'exclusion" in KARSZ S., *L'exclusion, définir pour en finir*, Dunod, Paris, 2000, p.35.

² BISSILIAT J., « Pauvreté, exclusion et citoyenneté » in BISSILIAT J. (ss. Dir.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Karthala, Paris, 1996, p. 373-385.

Dans ce travail d'étude des formes de l'exclusion, il nous semble important de présenter le caractère différencié du phénomène en France et au Maroc d'un point de vue quantitatif c'est à dire en référence au poids de ses réalités.

A titre d'illustration et de synthèse, on peut se référer au tableau ci-dessous qui reprend certains indicateurs d'exclusion économique

| | FRANCE en 2000 | MAROC en 2000 |
|-----------------|--|--|
| TAUX D'ACTIVITE | 48,2% chez les femmes contre 61,9% chez les hommes | 27,9% chez les femmes contre 78,8% chez les hommes |
| TAUX DE CHOMAGE | 11,9% chez les femmes contre 8,5% chez les hommes | 13,0% chez les femmes contre 13,8% chez les hommes |

Source : Pour le Maroc, Annuaire statistique du Maroc, 2001. Pour la France, INSEE, 2000

Cependant, au Maroc, l'exclusion est de manière beaucoup plus forte qu'en France liée au phénomène de pauvreté.

Dans cette relation Exclusion/Pauvreté, on constate que les femmes sont victimes de faits structurels (crise économique, dette, politiques d'ajustements structurels, dépendance accrue des pays du Tiers Monde) qui renforce la féminisation de la pauvreté.

Au vue de ces données, nous considérons que le phénomène d'exclusion au Maroc et en France est similaire dans sa forme mais pas dans sa nature. Ce qu'on retrouve de commun dans ces deux pays, c'est la discrimination dont sont victimes les femmes par rapport aux hommes face à l'exclusion économique.

1.1.2 L'exclusion ontologique

La deuxième forme d'exclusion se fonde sur des raisons idéologiques, philosophiques, politiques qui légitiment une autre forme d'exclusion touchant exclusivement les femmes du seul fait de leur sexe.

Les raisons de cette exclusion ontologique, beaucoup plus discriminatoire que l'exclusion économique sont d'ordre culturel, sociétal et religieux.

Au titre de l'étude des formes de l'exclusion ontologique, nous allons revenir sur deux phénomènes, l'un qui touche quasiment exclusivement les femmes marocaines et l'autre qui touche communément les femmes marocaines et françaises. Il s'agit de l'analphabétisme et du rôle politique des femmes.

L'analphabétisme au Maroc, selon les chiffres de l'Annuaire statistique du Maroc, 2001 représente :

- en milieu urbain : 49% chez les femmes contre 24% chez les hommes
- en milieu rural : 87% chez les femmes contre 55% chez les hommes

L'analphabétisme important des femmes marocaines surtout en milieu rural constitue un sérieux handicap pour le potentiel actif féminin qui se trouve peu impliqué dans le développement national. En effet, même si la Constitution marocaine (article 13) pose le principe de l'égalité entre hommes et femmes en matière d'enseignement, la différence flagrante entre les taux d'alphabetisation de chacun des deux sexes montre que dans les faits cette égalité est loin d'être réalisée. D'ailleurs, lorsque l'on fait un rapide retour aux années 60 en comparaison aux années 90, on se rend compte que la diminution du taux d'analphabétisme a été beaucoup plus importante chez les hommes que chez les femmes à tel point que les écarts entre les deux sexes ont progressé au lieu de diminuer.

Certes, ce phénomène d'analphabétisme des femmes marocaines n'a pas d'équivalent en France, mais il existe d'autre facteur d'exclusion ontologique que l'on retrouve dans les deux pays.

Il en est ainsi de la faible participation des femmes à la vie politique. Le système de domination qui structure les sociétés marocaine et encore largement française limite l'accès et la participation des femmes à la vie politique.

La participation de la femme marocaine au pouvoir et aux postes de responsabilité dévoile une réalité discriminante qui laisse toute la place à un déséquilibre des plus démesuré : 0,50% des femmes marocaines au parlement, 0,34% des élus aux assemblées locales et une seule femme au gouvernement.

En 2000 les femmes élues françaises représentent 10 ministres sur 28, 60 députées sur 577, 19 sénatrices sur 320, 442 conseillères régionales sur 1829, 278 conseillères générales sur 4048 et 2 829 maires sur 36 773. Une seule région est présidée par une femme. Douze conseils généraux ne comportent aucune femme. Un seul est présidé par une femme. Dans le classement mondial de la représentation politique des femmes, sur 166 Etats, la France était au 64e rang mondial. La place des femmes en politique reflète le caractère sexiste de la société française. Le débat autour de la parité a mis en évidence l'invisibilité des femmes dans la sphère publique.

Ces inégalités sont aussi présentes dans tous les autres domaines de la vie sociale (au travail, à la maison...). On retrouve ici le problème de la vision traditionnelle des rôles féminins et masculins au niveau de toutes les sociétés.

L'objectif de cette première partie est de démontrer qu'au-delà de l'existence de points communs et de divergence dans la définition et les réalités de l'exclusion en France et au Maroc, on se trouve en présence d'un phénomène fortement et communément sexué. La prégnance du phénomène d'exclusions chez les femmes nous conduit à penser que l'exclusion est sexuée, dans le sens où elle touche les femmes comparativement aux hommes de manière différenciée et beaucoup plus fortement.

Au vue de cette réalité, l'objet de cette deuxième partie est d'étudier les solutions envisagées pour répondre à ce problème de l'exclusion des femmes.

1.2 LES MESURES DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION DES FEMMES

Quelles sont les logiques auxquelles répond la lutte contre l'exclusion des femmes au Maroc et en France ? Notre objectif est ici d'analyser dans une deuxième partie l'origine institutionnelle des dispositifs de lutte contre l'exclusion des femmes et d'analyser les réponses « professionnelles » mises en œuvre.

1.2.1 Les acteurs à l'origine des mesures ?

Lorsqu'on étudie les mesures d'insertion des femmes, on constate qu'au Maroc le rôle de l'Etat est souvent aléatoire et que ce sont en grande partie les organismes internationaux et les organismes non gouvernementaux qui tentent de mettre en œuvre des structures palliant les carences de l'offre publique.

Ainsi à titre d'exemple, la mise en place du plan d'intégration de la femme au développement est révélatrice de ce dysfonctionnement. Le principe des plans d'intégration de la femme au développement existe au Maroc depuis les années 70 ; cependant, ils sont souvent mis en place de manière anarchique, ils manquent de suivi, de complémentarité et de coordination. Ainsi le dernier plan qui devait être ratifié le 19 mars 1999, « après avoir déchaîné les passions semble être tombé aux oubliettes »³. Ce plan répondait à des constats particulièrement alarmants sur la situation générale des femmes marocaines.

Il s'agit d'un ensemble de mesures qui visent à la promotion des droits matériels et moraux des femmes et qui se décline suivant quatre domaines :

³ R. BENCHEMSI A., « Chronique d'une réforme mort-née. », J.A/L'INTELLIGENT, n°2090, du 30 janvier au 5 février 2001, p.38-40.

- le renforcement des pouvoirs des femmes dans les domaines juridiques, politiques et institutionnels ;
- la promotion de la participation des femmes à l'éducation, l'alphabétisation et la promotion de la culture de l'égalité dans la scolarité ;
- la mise en place d'une politique de santé reproductive et l'amélioration des indicateurs de santé des femmes ;
- l'intégration des femmes au développement économique : emploi/formation et lutte contre la pauvreté.

Mais les réformes envisagées ont soulevé une telle polémique entre progressistes et conservateurs qu'aujourd'hui le plan n'est plus d'actualité.

C'est donc aux organismes internationaux et non gouvernementaux de pallier ce vide. De ce fait, au Maroc ces organismes ne sont pas de simples solutions palliatives ou alternatives mais bien des acteurs à part entière. A titre d'illustration, on peut citer le deuxième cadre de coopération entre le Maroc et le PNUD pour la période 2002-2006 qui se base sur les orientations du plan de développement économique et social 2000-2004 confirmant la priorité accordée à la promotion du développement humain durable et à la lutte contre la pauvreté. Il existe également tout un ensemble d'associations locales qui s'appuient sur le principe de la coopérative ou des micro-crédits pour permettre le développement économique de la femme marocaine. Cet engagement de la société civile a un rôle considérable de soutien et d'accompagnement à la création et au développement des projets d'activités socio-économiques au profit des femmes.

En France, le rôle de la société civile est également extrêmement important, mais il n'existe pas le même vide dans l'action des pouvoirs publics. Les acteurs de la société civile en France, ont plus un rôle revendicateur et de complément des actions étatiques.

Il existe plusieurs programmes en faveur de la femme d'origine étatique. D'une part, la loi du 13 juillet 1983 relative à l'égalité professionnelle des femmes et des hommes. D'autre part, le Plan national d'action français contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PNAPES) et le Programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PNLE) ont mis en place, conformément aux attentes européennes, un certain nombre de mesures concernant directement les femmes en situation d'exclusion. Cette volonté de développer une action globale et pluriannuelle s'est trouvée confortée par la nouvelle stratégie européenne de lutte contre l'exclusion qui a conduit dans chaque pays de l'Union, et en particulier en France, à l'élaboration d'un plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PNAPES). Ce plan national constitue désormais le cadre dans lequel s'inscrit le nouveau programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PNLE).

Après avoir identifié les acteurs à l'origine de la mise en œuvre des dispositifs en faveur de l'insertion des femmes, nous allons dans le dernier paragraphe de cette partie présenter le contenu de ces dispositifs en faveur de l'emploi des femmes en France et au Maroc.

1.2.2 Polarisation sur l'insertion par l'accès à l'emploi

Dans la logique politique, une fois reconnue l'exclusion comme un « mal », il est nécessaire de dégager des solutions et donc de délimiter des zones d'intervention pouvant donner lieu à des actions ou à des pratiques. Le postulat de départ de cette partie de notre recherche repose sur l'idée que la valeur « travail » a une place centrale dans les sociétés françaises et marocaines. On justifie cette idée de base par une référence théorique aux travaux de Castel⁴, qui affirme que le travail est un élément fondamental du lien social, aux recherches de Wuhl⁵, qui mettent en évidence le rôle du travail dans la construction identitaire individuelle et collective et par référence empirique aux travaux de l'OIT, qui ont permis de démontrer que les attentes de la majorité des personnes en situation d'exclusion s'expriment en terme de retour à l'emploi. Cette idée de base qui pose le travail comme valeur essentielle (dans le sens où l'organisation du mode de vie est régie autour du travail et dans le sens où elle est un élément fondamental de reconnaissance sociale), nous a conduit à focaliser notre recherche sur la lutte contre les exclusions dans son versant emploi et donc sur les dispositifs d'insertion professionnelle.

L'insertion des femmes dans le milieu du travail dépend en France comme au Maroc de deux choses :

- des facteurs généraux liés à la situation générale, actuelle et à long terme du marché du travail ;
- des facteurs plus spécifiques à la femme liés à l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

Mais indépendamment de l'environnement conjoncturel, il existe un certain nombre de mesures visant à intégrer les femmes au marché du travail. L'employabilité ou la compétence sont au Maroc comme en France le préalable à l'insertion entendue comme accès au marché du travail. La différence de situation quant à la question de formation des femmes est-elle entre le Maroc et la France, que les dispositifs d'insertion des femmes se construisent à des niveaux différents. Au Maroc, ils se construisent au niveau du système scolaire et en France en aval.

L'éducation constitue l'un des atouts majeurs de la promotion sociale et professionnelle de la femme marocaine. Ainsi c'est au niveau du système scolaire, c'est à dire en amont de la formation professionnelle que l'amélioration « éducative » de la femme marocaine commence.

⁴ Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995 et *Le revenu minimum, une dette sociale*, L'harmattan, Paris, 1992.

⁵ Wuhl S., *Du chômage à l'exclusion ? : l'état des politiques, l'apport des expériences*, Syros, Paris, 1991 et *Les exclus face à l'emploi*, Ed. Syros-Alternatives, Paris, 1992.

A ce titre, plusieurs réformes ont été mises en place. Dans les années milieu 80, les réformes engagées avaient pour but d'assurer l'enseignement de base, rendant l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, mais il n'existe que très peu de moyens de contrôle.

Parallèlement, l'Etat marocain a mis en place plusieurs campagnes d'alphabétisation, surtout dans le milieu rural. Ainsi toute une série de mesures parallèles visent à encourager l'opinion publique, notamment les parents à privilégier l'éducation.

Il existe également plusieurs séries de mesures en faveur de la formation professionnelle, l'une vise à renforcer la tendance actuelle sur le plan quantitatif et à prendre des mesures plus hardies en faveur d'une plus grande ouverture de la formation professionnelle pour la femme, l'autre tente d'améliorer la qualité de la formation de la femme.

Enfin, il existe aussi un certain nombre de mesures portant sur la mise en place de politiques coordonnées et volontaristes de lutte contre la pauvreté des femmes issues des couches les plus marginalisées et vulnérable de la population. Mais ces mesures directes d'accès à l'emploi qui visent l'élimination des obstacles à l'avancement des femmes sur le marché du travail, sont très mal définies.

En France, les mesures d'accès des femmes au marché du travail sont intégrées à des politiques générales de lutte contre les exclusions et des politiques d'emploi. A titre d'exemple, il existe des mesures telles que le renforcement de l'accompagnement vers l'emploi, l'amélioration des possibilités de cumul entre minima sociaux et revenus d'activités, le développement de l'accès à l'entreprise des personnes les plus en difficulté, ...

En réalité, le problème de l'emploi des femmes se pose en terme d'égalité de traitement vis à vis des hommes. Si le travail des femmes n'est plus contesté dans son principe, il se heurte encore à des arguments de mauvaise foi. Une analyse malthusienne de la crise économique conduit certains à considérer qu'une diminution de la population active féminine pourrait contribuer à la baisse du chômage. Cette interprétation, défavorable aux femmes n'a pas de fondement dans le cadre d'une économie ouverte qui peut gagner des parts de marché et créer de la richesse et des emplois.

De façon générale, l'arrivée des femmes dans les entreprises à tous les niveaux et dans tous les métiers est une occasion de rajeunissement et de réexamen des modes de fonctionnement.

L'impératif de justice sociale comme d'efficacité économique exige désormais une action plus volontariste pour lutter contre l'inégalité professionnelle des femmes. Ainsi la France, qui suit la politique de l'Union européenne, a fait de l'égalité professionnelle une priorité à la fois en luttant contre les discriminations et en mettant en œuvre des actions favorables aux femmes dans le cadre notamment des fonds structurels. L'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, qui pose le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et autorise les États membres à prendre des mesures de rattrapage en faveur des femmes, prolonge les initiatives antérieures.